

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 16 mars 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.564

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

- 1) Copie des lettres adressées par le MSSS aux CISSS et CIUSSS concernant la répartition du montant de 5 millions \$ découlant des mesures 16 et 17 du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale* et précisant les montants versés à chacune des régions.
- 2) La pondération décidée par le MSSS pour la répartition de 2,5 millions \$ par région, provenant de ce montant de 5 millions \$, soit les indices d'utilisation de services sociaux et le taux d'incidence en violence conjugale pour chacune des régions, ainsi que l'indice obtenu en combinant ces deux indicateurs.
- 3) Les noms des organismes ayant reçu des montants provenant de ce 5 millions \$, ce par région. » (*sic*)

... 2

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci après la Loi.

De plus, selon les informations obtenues, des données sont disponibles sur le site Internet du Ministère de la Sécurité publique à l'adresse (voir tableau 5, page 20) :

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/violence_conjugale/2015/violence_conjugale_2015_01.pdf

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé
Annick Leblanc

p.j.